

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 29 juin 2023
A 19h00 – Salle du Conseil Municipal

Présents :	Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Vincent MARTIN et Sandrine PEREIRA.
Excusée :	Éric LEVANTIS, Thomas NERVI, Laure VINCENT, Maryvonne ROSELLO, Alexandre HAYEK.
Procurations :	Béatrice GRELET a donné procuration à Michel PARTAGE.
Absents :	Hugues SERVIERE, Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI

Tableau des présences du Conseil Municipal du 22/06/2023 reporté au 29/06/2023 faute de quorum.

Présents :	Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Vincent MARTIN, Alexandre HAYEK, Béatrice GRELET.
Excusée :	Thomas NERVI, Laure VINCENT, Maryvonne ROSELLO.
Procurations :	Sandrine PEREIRA a donné procuration à Béatrice PAUMIER LALLEMAND.
Absents :	Hugues SERVIERE, Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI, Éric LEVANTIS

ORDRE DU JOUR :

Avant d'ouvrir le conseil municipal, Monsieur le Maire annonce qu'il a une délibération d'urgence à proposer à l'assemblée municipale pour l'acquisition d'un véhicule pour 1€ symbolique. Un bastidonnais a proposé de donner sa voiture à la mairie. Il en achète une nouvelle. C'est un véhicule en bon état qui a 20 ans. Pour pouvoir accepter ce don, il faut délibérer, et nous devons délibérer en urgence car le changement de carte grise doit se faire très rapidement. Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour voter l'urgence, le vote est oui à l'unanimité.

- Vérification du quorum :** Monsieur le maire explique qu'il n'y a pas besoin de quorum car le dernier conseil municipal a été annulé pour faute de quorum (moins de 7 élus présents). Le conseil municipal peut alors se réunir la semaine suivante sans quorum. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h08.
- Désignation du secrétaire de séance :** Monsieur le maire demande s'il y a un volontaire pour être secrétaire de séance. Il demande à Béatrice PAUMIER LALLEMAND si elle est d'accord d'être secrétaire de séance. Béatrice PAUMIER LALLEMAND est **élue à l'unanimité** secrétaire de séance.
- Vote du procès-verbal du CM du 04.04.2023 :** **Vote pour à l'unanimité** l'approbation du PV du CM du 04.04.2023.
- Proposition délibération vote pour mise à jour du tableau du Conseil Municipal :**
Monsieur le Maire explique que la Préfecture demande de revoter le tableau du conseil municipal, puisque des démissions ont eu lieu et ils ont besoin qu'il soit à jour car ils ont toujours en leur possession celui de 2020. Le tableau est présenté dans l'ordre, le maire en premier, les adjoints dans l'ordre et ensuite les conseillers municipaux par le nombre de voix que chaque élu a obtenu lors des élections municipales. Il indique que c'est obligatoire. Il sera envoyé en préfecture comme le nouveau tableau officiel du Conseil Municipal.
Vote POUR à l'unanimité pour mise à jour du tableau du Conseil Municipal.
- Proposition délibération vote pour mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M. 57 à compter du 1er janvier 2024 :**
Monsieur le Maire explique que depuis de très nombreuses années, la nomenclature en place pour les communes était la M14. Cette nomenclature commence à prendre sa retraite depuis 3 ans. Les communes ont jusqu'au 1^{er} janvier 2024 pour la mettre en place. Toutes les communes de France seront obligatoirement à la M57, c'est une nouvelle nomenclature. Selon la trésorerie, la M57 est plus simple que la M14. Déjà plusieurs communes de COTELUB sont passées à la M57 et indiquent que ça ne leur pose pas de problème. Pour les communes de moins de 3 000 habitants,

c'est la M57 abrégée, c'est encore plus simple. La délibération prévoit d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la commune de La Bastidonne au 1^{er} janvier 2024.

Vote POUR à l'unanimité pour mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M. 57 abrégée à compter du 1er janvier 2024.

6. Proposition délibération pour mise en place d'une convention territoriale globale avec la CAF :

Monsieur le Maire indique que le contrat enfant jeunesse signé avec l'intercommunalité de COTELUB est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. La poursuite de ce partenariat se fait sous forme de convention territoriale globale. Cela concerne les crèches. Toutes les communes doivent délibérer pour accepter. Ce n'est pas la commune qui paye, la commune donne simplement l'autorisation à COTELUB de continuer ce contrat. C'est les enfants inscrits qui paient directement et les aides de la CAF sont en compensation.

Vote POUR à l'unanimité pour mise en place d'une convention territoriale globale avec la CAF.

7. Proposition délibération pour signature de la convention de groupement de commandes : Maintenance informatique, fourniture de matériels informatiques et administratives, prestation de veille et de montage de dossiers de demandes de subventions et financement :

Béatrice PAUMIER LALLEMAND met en avant les ateliers de travail en cours à COTELUB avec l'ensemble des élus dont elle fait partie. Des réunions sont mises en place une fois par mois et permettent d'échanger avec les différents maires de chaque commune sur la possibilité de mutualiser des services. Cela lui paraît important, et petit à petit, les ateliers avancent avec les échanges qui ont lieu et les décisions qui sont prises. Suite à cela des conventions sont mises en place pour répondre aux différentes attentes de chacun. Les choses qui leur paraissent les plus intéressantes ont été mises en évidence dans cette convention. Elle a beaucoup appuyé sur la partie prestation de veille et de montage de dossiers de demandes de subventions et financement qui sont des dossiers lourds à monter dans les petites communes. Il n'y a pas toujours les effectifs nécessaires pour avoir le temps de faire ces dossiers-là.

Monsieur le maire rajoute qu'il y a encore eu un exemple ce midi qui ferait bien parti de ça. Actuellement, la mairie de La Tour d'Aigues nous vient en aide depuis quelques années pour installer les lumières pour Noël ou la fête votive. Ils sont venus cette année mais ont annoncé que c'était la dernière fois qu'ils pourraient intervenir en aide que c'était pour dépanner au départ et que cela devient une habitude. **Monsieur le Maire** comprend tout à fait mais c'est vrai que Béatrice PAUMIER LALLEMAND essaye de le mettre en place dans ce genre de réunions. **Monsieur le Maire** leur explique que ce n'est pas possible d'acheter une nacelle pour le peu d'utilisation.

Béatrice PAUMIER LALLEMAND ajoute que ce n'est pas parce qu'on signe la convention qu'il est obligatoire d'adhérer aux différents marchés. **Monsieur le Maire** répond qu'il n'y a aucune obligation mais si la convention n'est pas votée, il ne sera plus possible d'adhérer aux marchés cités. Il pense que c'est une bonne chose de la signer. Après, si cela n'intéresse pas la commune, elle n'adhèrera pas.

Vote POUR à l'unanimité pour autoriser **Monsieur le Maire** à signer la convention de groupement de commande.

8. Proposition délibération pour acquisition pour 1 € symbolique à chaque propriétaire des parcelles A585, A1113, A1114 Chemin des Pinades :

Vincent MARTIN explique que dans le cadre des travaux réalisés chemin de Fontvieille, la commune est amenée à réaliser un ouvrage de voirie qui consiste à faire un trottoir et en bordure de ce trottoir la réalisation d'un mur de soutènement. Ce mur se situe tout en haut du chemin de Fontvieille sur la gauche avant le pont sur les parcelles. Il y a déjà en partie un mur de soutènement qui risquait de s'écrouler quand les fouilles allaient être réalisés pour préparer tous les aménagements. Pour empiéter chez un particulier, il faut pouvoir récupérer légalement cette partie. Vu les délais administratifs nécessaires pour pouvoir formaliser cette demande devant un notaire, les élus ont proposé une convention avec les propriétaires afin qu'ils autorisent la commune à entreprendre les travaux en précisant les détails de ce qui va être réalisé et les étapes nécessaires pour formaliser cette opération. Cette lettre a été co-signée par les 2 propriétaires et la commune. Cela concerne 60 mètres de long sur 20cm environ. **Vincent MARTIN** indique que c'est dans l'intérêt de tout le monde de faire cette convention.

Les travaux de terrassement ont débuté et le montage du mur sera d'ici une semaine. Cette convention pour autoriser les travaux sera formalisée chez le notaire via un transfert de propriété à la charge de la commune dans un délai de 6 mois. **Vincent MARTIN** remercie la bonne entente qu'il y a eu avec ces propriétaires. Tous les travaux restent à la charge de la commune, c'est ce qui a été négocié en amont.

Vote POUR à l'unanimité pour acquérir des morceaux de parcelles pour 1 € symbolique par propriétaire.

9. **Proposition délibération pour la création d'un poste contractuel adjoint technique à temps non-complet :**
Monsieur le Maire explique qu'il y a eu une réunion avec les agents de l'Ecole et qu'il est remonté le fait que de temps en temps, il n'y a pas assez de surveillants par rapport au nombre d'élèves. Cela arrive de plus en plus souvent. Il est proposé de créer un poste de 15h/ semaine sur 4 jours par semaine pendant une année scolaire. Cette personne s'occupera du périscolaire matin, midi et soir. Cela soulagera les agents et permettra de réorganiser le travail. Vincent MARTIN demande la durée du CDD, Monsieur le Maire lui répond que c'est durant l'année scolaire de septembre 2023 à juillet 2024. Il demande si la commune aurait droit à des aides à ce sujet, Monsieur le Maire lui répond qu'il ne pense pas.

Vote POUR à l'unanimité pour la création d'un poste contractuel adjoint technique à temps non-complet.

10. **Proposition délibération pour acquisition d'un nouveau véhicule pour 1€ symbolique pour la commune :**
Monsieur le Maire annonce à l'assemblée municipale qu'un bastidonnais souhaite donner sa voiture RENAULT Laguna à la commune car il achète une nouvelle voiture. Il précise que la gratuité n'est pas légale et que la commune devra faire un paiement de 1€ symbolique au propriétaire du véhicule.

Vincent MARTIN demande si l'idée est que cela serve de voiture de déplacement aux élus ou aux administratifs qui en ont besoin pour leur fonction ou leur service ?

Monsieur le Maire lui répond que oui cela va effectivement servir de voiture de déplacement pour les élus ou les administratifs afin de se rendre aux réunions. La Peugeot actuelle partira à la casse car elle ne passe plus au contrôle technique.

Vote POUR à l'unanimité pour acquérir un nouveau véhicule pour 1€ symbolique pour la commune.

Questions diverses :

a) Mise en place d'écluses route de La Tour d'Aigues

Monsieur le Maire indique que des écluses sont prévues à l'entrée du village route de La Tour d'Aigues. Ce sont des réducteurs de voie pour ralentir la vitesse à l'entrée du village. Elles ont l'avantage de créer également 9 emplacements de parking sur la route pour dégager les trottoirs et les « rendre » aux piétons en sécurité.

Vincent MARTIN demande si ça ne gêne pas les riverains pour rentrer chez eux ? Monsieur le Maire lui répond que non, les entrées de maisons ou de garages seront protégées. Une étude a été effectuée par le service des routes du département pour vérifier ces points. Nous avons associé à la réflexion Éric LEVANTIS, conseiller municipal et riverain. Mathieu CASIMIRO, agriculteur bastidonnais a regardé le projet. Selon lui, les machines à vendanger, les tracteurs remorques passent... Il y aura un îlot en béton à chaque début de l'écluse afin d'empêcher les véhicules roulants de percuter les véhicules stationnés. Les subventions ont été attribuées et les devis sont en cours. Le marquage et l'îlot devraient être effectué à l'automne.

Vincent MARTIN demande quel est le lien avec la bute GINIES ? Monsieur le Maire lui explique que l'écluse, qui sera devant la bute effondrée sera entièrement sur la route.

Ensuite Monsieur le Maire explique qu'il y a un deuxième point sensible rue du Pasquier car les personnes se garent devant un portail et les propriétaires ne peuvent plus rentrer chez eux. Également, le problème de la haie d'un propriétaire. Elle devrait être coupée rapidement par les propriétaires. Les chauffeurs des camions poubelles refusent de vider les containers enterrés tant que la haie ne sera pas taillée.

Sandrine PEREIRA dit que régulièrement selon comment les voitures sont garées il est très difficile de passer, elle racle la haie avec sa voiture. Monsieur le Maire lui répond qu'un projet de changement de côté pour le stationnement est étudié. Les places de parking seront désormais contre le mur de la haie. Cela dégagera les entrées des maisons et réduira le problème de la hauteur des camions poubelles sous les arbres.

Béatrice PAUMIER LALLEMAND demande si devant les maisons dans la rue du Pasquier, c'est privé ou communal. Sandrine PEREIRA demande si c'est inscrit sur un acte notarié. Selon elle sa voisine a un acte notarié qui indique que la place devant chez elle lui appartient et personne ne peut s'y garer.

Béatrice PAUMIER LALLEMAND indique qu'elle a le relevé du géomètre. Il faut affiner, mais en face de l'entrée d'une maison il ne faudra pas prévoir de place dans l'hypothèse où il se gare devant chez lui, s'il est chez lui.

Sandrine PEREIRA soulève qu'il y a quand même un problème de stationnement en haut de cette rue du Luberon avec un camping-car qui est garé et qui prend 2 places. La dernière fois il y avait même un gros camion avec une grosse remorque qui bloquait tout le monde alors qu'il y a un panneau d'interdiction. Monsieur le Maire répond que concernant les panneaux justement, une demande de subvention est en rédaction pour l'acquisition des panneaux de signalisation pour la commune. Plusieurs chemins doivent être équipés de panneaux d'interdiction aux tonnages lourds, aux stationnements gênants, aux arrêts interdits, aux stops...

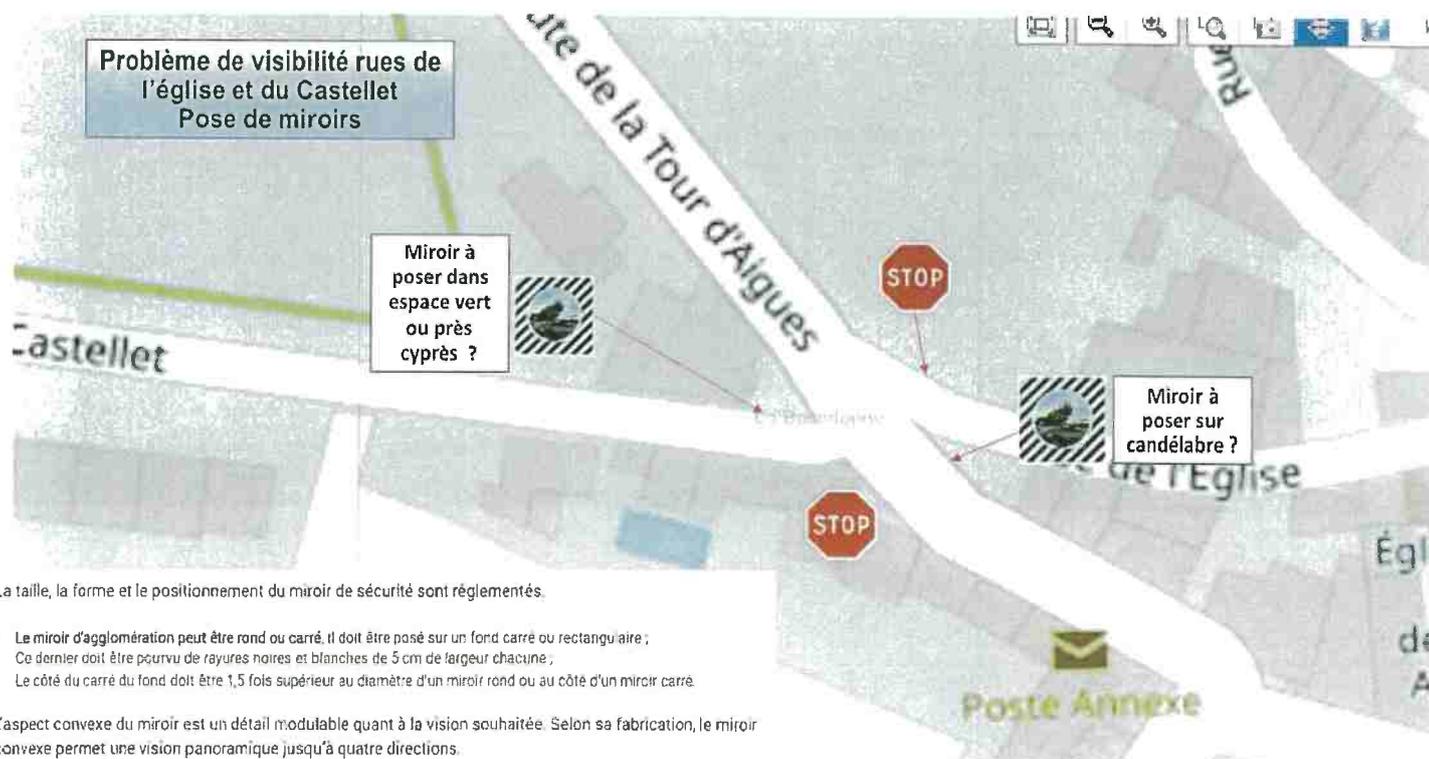
Sandrine PEREIRA ajoute que les travaux du chemin de Fontvieille ont fait beaucoup de bien, beaucoup moins de monde passent par-là, ce chemin était devenu une vraie autoroute. Depuis qu'il y a les travaux il y a beaucoup moins de monde sur la route puis les gendarmes ont fait des contrôles sur cette route.



Chicane sens entrant La Tour d'Aigues vers centre village



Chicane sens sortant centre village vers La Tour d'Aigues



La taille, la forme et le positionnement du miroir de sécurité sont réglementés.

- Le miroir d'agglomération peut être rond ou carré. Il doit être posé sur un fond carré ou rectangulaire ;
- Ce dernier doit être pourvu de rayures noires et blanches de 5 cm de largeur chacune ;
- Le côté du carré du fond doit être 1,5 fois supérieur au diamètre d'un miroir rond ou au côté d'un miroir carré.

L'aspect convexe du miroir est un détail modulable quant à la vision souhaitée. Selon sa fabrication, le miroir convexe permet une vision panoramique jusqu'à quatre directions.

b) Emplacements des bornes incendies

Monsieur le Maire explique qu'il y a trois propositions de mise en place de bornes à incendie dans le village qui ont été votées au budget 2023. La prioritaire est au chemin du Réal dans une zone à aléa très fort de feu de forêt. Elle sera branchée sur une conduite du canal de Provence. Cela a été validé avec les pompiers pour trouver le meilleur emplacement afin de protéger le plus d'habitations possibles sur ce secteur. Cet emplacement de borne avait déjà été décidé par l'ancien conseil municipal en milieu de mandat, mais n'a pas pu être réalisé.

Sandrine PEREIRA demande s'il y a une borne près des Panorgues ? Monsieur le Maire lui répond qu'il y en a une devant l'entrée de chante coucou.

2 autres bornes : l'une implantée à côté de la départementale et les Savels, lieu idéal pour couvrir le plus d'habitations possible. Ce n'est pas un aléa feux de forêt important mais c'est une zone urbanisée avec des arbres. L'autre sera sur le haut du chemin des Ribas. Vu avec les pompiers pour le lieu afin de couvrir le plus d'habitations possible. Elle sera également placée sur une conduite Canal de Provence. En cas d'incendie, cela permet de ne pas utiliser de l'eau potable pour les camions citernes des pompiers.

Borne incendie les Savels :



Borne incendie le Réal :



Borne incendie les Ribas :



c) Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire explique qu'il a désigné 3 personnes pour siéger dans la commission de contrôle des listes électorales. Il a choisi, une conseillère municipale sans délégation, Sandrine PEREIRA qui a accepté. Également, 2 citoyens bastidonnais. Le premier, un ancien du village Marc GINIES qui a accepté. Puis un bastidonnais installé il y a quelques années sur le village, Laurent CHENEC qui a également accepté.

d) Affaire bute route de La Tour d'Aigues

Monsieur le Maire explique que le Tribunal a proposé un accord à l'amiable entre les 3 parties (la propriétaire, le département et la commune). La commune a donné son accord de principe pour cette possibilité, la propriétaire également, mais le Département a refusé. Si l'une des trois parties refuse, la négociation s'arrête et l'affaire repart en procès jusqu'au jugement. Il ne semble pas qu'une décision puisse être envisagée avant fin 2024. Monsieur le Maire n'est pas satisfait que le Département ait refusé cet accord. Il trouve qu'entre un conseil départemental et une mairie, il aurait dû avoir un contact avant de répondre. Apprendre par le tribunal que le département refuse un accord à l'amiable n'est pas un signe d'ouverture pour cet organisme. Il va écrire aux 2 conseiller départementaux du canton.

e) Demande de reconnaitre catastrophe naturelle

Une première partie de communes a été reconnue catastrophe naturelle en mars 2023. La commune de La Bastidonne ne faisait pas partie de cette première liste. La Préfecture a annoncé qu'il y aurait une deuxième liste un peu plus tard. Monsieur le Maire a écrit au Député LOVISOLO et au Sénateur BLANC en demandant de prendre en compte notre reconnaissance de catastrophe naturelle. Ils ont répondu favorablement à la demande du Maire. Ils ont écrit tous les deux au Ministre de l'intérieur pour appuyer notre demande de reconnaissance de catastrophe naturelle de la Bastidonne. Ils attendent une réponse.

f) Problème de collecte des déchets par COTELUB

Monsieur le Maire annonce qu'il y a des problèmes de collectes de déchets importants sur la commune actuellement. Devant le restaurant La terrasse d'Olivier le conteneur à carton avait disparu. Le gros conteneur de la poubelle enterrée devant le restaurant est resté sur le parking avec les dégagements d'odeur nauséabonde. Également, chemin de Fontvieille, les poubelles débordaient et une s'est retrouvée renversée dans le champ. Cela a été réglé.

g) Stationnement plan Vigipirate devant l'Ecole

Monsieur le Maire confirme que le plan Vigipirate est toujours en vigueur. La mairie a obligation de protéger les abords de l'Ecole avec des interdictions de stationnement. Certaines personnes enlèvent ces barrières pour s'y garer. C'est interdit. Les gendarmes ont déjà verbalisé des véhicules.

h) Agression du Maire de Lauris

Monsieur le Maire rappelle l'agression dont a été victime un adjoint au maire de Lauris. Il est allé sur place suite à une inondation chez un particulier. Lorsqu'il est arrivé, la personne l'a agressé verbalement et physiquement. En solidarité à l'adjoint au maire, le conseil municipal a envoyé sa démission. C'est une action symbolique qui a porté ses fruits. L'association des maires de Vaucluse s'est portée partie civile dans la plainte déposée en gendarmerie. Monsieur le Maire précise que ces actes de violence envers les élus sont fortement sanctionnés par la justice. Il indique que sur La Bastidonne, il n'y a pas eu heureusement de cas de violence de la même ampleur. Il indique que des violences verbales sont tout de même à déplorer régulièrement aussi bien pour les agents administratifs chargés de recevoir du public à l'accueil de la mairie qu'à La Poste ou à l'urbanisme. La société change, pas dans le bon sens. Le respect de l'autre n'est plus une valeur indispensable pour certains citoyens. La mairie et les élus ne sont pas les défouloirs des mal-être de certaines personnes. Il pense que c'est la société qui est comme cela aujourd'hui. C'est général et pas spécifique au village. Il y a une perte de reconnaissance de l'autorité et donc des agressions contre toute forme d'autorité.

Beatrice PAUMIER LALLEMAND souhaite ajouter qu'il y a des personnes dans le village qui déchirent un arrêté d'interdiction de stationnement du maire sur la place du Barry pour la fête de la musique ou devant les écoles. Ces actes sont déjà une violation des règles de la république et contre l'autorité municipale.

(Cet échange entre élus en conseil municipal s'est déroulé avant les violences urbaines qu'a connu le France pendant plusieurs jours. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de référence à ces actes dans le PV du conseil municipal)

i) Actions de promotion en faveur de l'œnotourisme

Monsieur le Maire explique que c'est en rapport avec une plainte contre un office de tourisme de notre secteur, qui a « osé » appeler un circuit œnotourisme en indiquant le mot Provence après une appellations viticole du secteur. En effet, le mot Provence est sous l'exclusivité des vignobles des syndicats des côtes de Provence, vin de pays (Var)... Cet office de Tourisme l'a employé pour la promotion de son circuit œnotouristique. Ils ont été attaqués au tribunal et ont perdu le procès. Ils demandent à être aidé pour pouvoir utiliser le mot PROVENCE également dans le Vaucluse.

j) Dossier antenne

Vincent MARTIN indique qu'il a été étudié plusieurs cas de figures avec les opérateurs (Orange et Bouygues Télécom) sur différents emplacements compatibles niveau couverture radio et technique également pour avoir les réseaux à proximité sans avoir à passer chez des particuliers.

Si elle était implantée au Castellet, niveau couverture c'est parfait mais il y a un énorme impact paysager. C'est le principal critère qui pousse à écarter ce choix.

Autre possibilité proche de la salle Mandela, là aussi la couverture est très bonne mais problème paysager.

Un autre site, sur la Départementale en allant sur Pertuis, ici c'est Pertuis et non plus La Bastidonne. Ce qui était bien c'est que niveau intégration c'était loin du village mais niveau couverture c'est très mauvais.

Au niveau de St Julien, très compliqué car la couverture radio ne va pas et c'est trop loin des réseaux. Il faudrait faire des tranchées dans la zone naturelle pour amener l'électricité. Ce n'est pas possible.

Le verger villageois, ce ne serait pas trop loin de son emplacement actuel et serait à peu près la même couverture radio en un peu mieux car l'antenne serait plus haute. L'impact paysager ne serait pas plus défavorable qu'actuellement et serait dans la continuité de l'existante. Ce serait un point exploitable contrairement aux autres énoncés plus haut.

Dernier site, en haut des Savels proche de la départementale, c'est une parcelle communale donc moins compliqué dans les démarches administratives. La couverture radio est bonne.

Vincent MARTIN ajoute qu'ils ont étudié toutes les requêtes et questions qui leur sont parvenues. Une réunion des élus va être programmée avec l'opérateur. Si c'est acté par les élus, suivra une réunion publique qui présentera le projet aux villageois. Nous devons avoir validé l'emplacement avant la fin de l'année. Sandrine PEREIRA explique que par rapport à la première réunion, où les élus étaient un peu dans une impasse, le projet et les propositions ont bien avancé. Vincent MARTIN confirme que c'est un terrain communal, la mairie aurait alors la redevance communale à ce sujet, ce n'est pas négligeable même si ce n'était pas l'objectif premier.

k) Recrutement CDD pour travail d'été

Monsieur le Maire explique que l'agent technique du village est en maladie jusqu'au 10 juillet. Un jeune de la Mission locale a été recruté jusqu'à cette date.

Fidèle à l'engagement pris l'an passé devant les responsables de la LBE, un deuxième agent pour le service technique a été recruté sur les 2 semaines qui encadrent la fête votive. Un jeune du village s'est proposé pour travailler au service technique cet été. Il pourra être recruté en un CDD du 17 juillet au 31 août 2023 grâce à la délibération qui nous autorise de recruter des CDD tout au long de l'année pour des besoins de renfort du service.

l) Point suite au conseil d'École

Monsieur le Maire indique que c'était Béatrice GRELET qui devait intervenir à ce sujet. Elle a rencontré l'inspecteur de l'académie qui est venu voir le directeur de l'école. Ils ont eu une réunion commune. L'inspecteur a félicité le directeur pour l'ensemble de l'école. Elle est pratiquement une école pilote pour le secteur. Les très nombreuses activités ont agréablement conforté l'inspecteur pour l'école bastidonnaise. Il ajoute que le champ en contre bas du stade de foot a une partie plate qui pourrait servir aux instituteurs pour faire l'École en dehors des murs en accord avec l'inspecteur. Les 3 cotés sont protégés et mettent en sécurité les élèves. Le champ a été débroussaillé il y a quelques jours pour le « ventre qui glisse ».

m) Levée partielle des mesures de restriction d'eau

Monsieur le Maire indique que c'est une information du Préfet suite aux fortes pluies du printemps.

Il faut tout de même faire attention pour économiser l'eau, bien commun de l'humanité, indispensable à la vie.

n) Nuisances sonores

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une note du préfet de Vaucluse indiquant qu'à part les fêtes nationales autorisées comme le 14 juillet, les autres festivités sont réglementées. Il faudra des autorisations spéciales pour organiser des événements festifs publics cet été.

o) Règlementation préfet débroussaillage

Monsieur le Maire explique qu'il est en attente d'un nouvel arrêté préfectoral qui doit sortir sous peu. Il doit redéfinir ou préciser les règles de débroussaillage en Vaucluse.

Les règles précédentes restent en vigueur jusqu'au nouvel arrêté. Dans les zones constructibles, la totalité de la parcelle doit être débroussaillée qu'elle soit construite ou non. Dans les zones non urbanisées, les propriétaires doivent débroussailler 50m autour de leur bâtiment (*maison, piscine, chemin d'accès à la propriété*).

Béatrice PAUMIER ajoute que dans la nouvelle circulaire du préfet devrait être inscrit le renforcement du pouvoir du maire qui aura la possibilité d'augmenter les demandes de distances de débroussaillage au cas par cas.

Monsieur le maire explique qu'une des missions du CCFF est de faire de la prévention et de l'explication auprès des propriétaires afin de les accompagner pour l'application de la réglementation en vigueur.

Vincent MARTIN dit que le CCFF doit être plus impliqué dans cette partie-là qui demande évidemment de l'investissement humain.

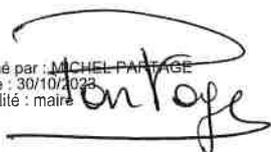
p) Opération de lavage des colonnes de tri sélectif

Monsieur leur Maire annonce qu'un lavage des colonnes de tri va être effectué dans le mois de juillet comme chaque année.

Clôture du Conseil Municipal à 20h33.

Michel PARTAGE (Maire)

Signé par : MICHEL PARTAGE
Date : 30/10/2023
Qualité : maire




Béatrice PAUMIER LALLEMAND (Secrétaire de séance)

